

# Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 24 janvier 2023

Convocations du Conseil Municipal adressées individuellement à chaque membre de l'assemblée le 18 janvier 2023 pour le 24 janvier 2023 à 19h, le tout conformément aux dispositions des articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONTAMBERT se sont réunis à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Marie Christine ROY, Maire.

**Étaient présents** : BARTOLO Antonio, de BEAUMESNIL Michel, BONNARD Anne-Lise, CHALUMOT Isabelle, JEANNOT Dominique, MATHE Sébastien, REVENIAUD Bruno, ROY Marie-Christine

**Absents excusés** : Sylvie DIOT donne pouvoir à Mme ROY ; Cédric MARTIN, RATAJCZAK Didier.

**Elus** : en exercice : 11 Présents : 8 (+ 1 pouvoir) Absents : 3

## **ORDRE DU JOUR**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du compte-rendu de la séance précédente
- Présentation du projet de centrale solaire par Enova Energie
- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021
- Projet rénovation de l'éclairage public –demande Fonds Verts et illumination de l'église –demande DETR 2023
- Bilan du gîte 2022
- Questions diverses

**Michel de Beaumesnil** est désigné en qualité de **secrétaire de séance**

- **Adoption du procès-verbal du conseil Municipal du 29 novembre 2022**

Madame la Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente réunion de Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 29 novembre 2022.

## **Projet de centrale photovoltaïque**

**Délibération 23-001**

Présentation par M. Paul Cherrey, chargé de projets à Enova Energie, filiale du groupe Enoe Energie, d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune, sur les parcelles : E 74, 77, 78, 79, 93, 94, au lieu-dit : « Les Communaux », propriétés de la commune, ainsi que la parcelle E 50, appartenant à un propriétaire privé.

Les chiffres clés de ce projet tel que présenté aujourd'hui (avant études approfondies) : 4,2 MWc de puissance installée sur 3.5 ha de surface utile (ancienne carrière et friches) pour une production annuelle de 5 GWh, soit plus de 1000 foyers couverts (hors chauffage).

Les retombées économiques locales seraient la redevance locative estimée à 6400 €/ha par an pour les propriétaires et des redevances fiscales avec l'IFER d'environ 4000 €/an pour la commune, 12 000 € pour la communauté de communes Bazois Loire Morvan et 16 000 € pour le département.

Il est précisé qu'à ce jour seule la société Enova Energie a manifesté son intérêt pour ce type de projet.

Isabelle Chalumot a demandé à M. Paul Cherrey si des frais d'immobilisations étaient versés. Il a répondu que la société Enova ne versait pas de frais d'immobilisations.

Isabelle Chalumot demande à participer à l'étude des termes et clauses de la convention de mise à disposition avec promesse de bail.

L'engagement pour le lancement de la phase d'étude d'une durée de 5 ans dont l'investissement en temps et en argent est porté à 100 % par Enova Energie.

Monsieur Michel de Beaumesnil, concerné à titre personnel, ne participe pas à la délibération et ne prend pas part au vote.

Considérant la volonté de la commune de promouvoir les énergies renouvelables sur son territoire,

Considérant que ces terrains sont en friche et non exploitables en terrains agricoles,  
 Considérant que ce projet s'intègre idéalement dans le développement économique local et que les équipements installés sont temporaires et réversibles,  
 Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés  
 (Michel de Beaumesnil ne participe pas au vote)

- Décide de se prononcer favorablement au projet photovoltaïque présenté par la Sté Enova sur les parcelles communales cadastrées E 74, 77, 78, 79, 93, 94 ainsi que sur la parcelle E 50, du propriétaire privé.
- Définit la Sté Enova comme porteur de projet
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire dont la convention de mise à disposition avec promesse de bail d'une durée de 30 ans.

**Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021      Délibération 23-002**

Les membres du conseil municipal ont reçu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021 établi par la SIAEP du Val d'Aron. Dominique Jeannot, délégué au SIAEP, souligne que le syndicat a une bonne gestion du réseau qui comprend 443 km et des coûts puisque le prix du mètre cube d'eau potable est d'environ 2,133 €.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SIAEP du Val d'Aron

**Eclairage public – rénovation des points lumineux – demande aide Fonds Vert      -**

La commune de Montambert possède un parc de 5 luminaires ; 2 anciens de 100 W dans le bourg ; 1 luminaire de 70 W posé en 2014 aux lieu-dit « les Branzés » et 2 lampadaires de 70 W au chêne du tiers datant de 2012. Afin de diminuer la consommation d'électricité et de réduire la facture d'énergie, Madame le Maire présente le plan de financement établi avec le devis du SIEEEN pour un projet de remplacement des 2 lampadaires les plus anciens par des luminaires Philips Luma 50 W LED amènerait à diviser par deux la consommation électrique de ces 2 points lumineux. Ce projet est éligible au Fonds Vert « Rénovation de l'éclairage public ».

**Plan financement pour les 2 lampadaires du bourg**

DEPENSES		RESSOURCES		%
2 lampadaires Bourg	1760.00	Subvention SIEEEN	880.00	50 %
		Subvention Fond Vert	528.00	30 %
		Autofinancement/fonds propres	352.00	20 %
TVA	352.00	Autofinancement/fonds propres TVA	352.00	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 112 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>2 112 €</b>	

Après délibération, les membres du Conseil souhaitent que l'étude soit élargie aux 5 points lumineux de la commune.

**Eclairage Public – Mise en lumière de l'église – Demande DETR      23 -003**

L'illumination de l'église est composée d'un mât avec 3 projecteurs de 150 W et de 6 réglettes de 100 W.

Afin de réduire la consommation énergétique et supprimer le faisceau lumineux qui éclaire le ciel tout en continuant à mettre en valeur le patrimoine de la commune, Madame le Maire présente le devis du SIEEEN qui prévoit la suppression du mât et des 3 projecteurs ainsi que les 6 réglettes

de 100 W remplacées par 5 réglettes de 60 W et la pose de 6 mini projecteurs de 6 W ce qui permettrait de passer de 1050W à 336 W.

Pour cette opération, une demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR 2023 (Dotation aux équipements des Territoires Ruraux) pourrait être envisagée.

### Plan Financement pour illumination de l'église

DEPENSES		RESSOURCES		%
Illumination de l'église	11 930.00	Subvention SIEEEN	5 965.00	50 %
		DETR	3 579.00	30 %
		Autofinancement/fonds propres	2 386.00	20 %
TVA	2 386.00	Autofinancement/fonds propres TVA	2 386.00	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14316.00 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>14316.00 €</b>	

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité

- approuve le plan de financement tel que présenté
- sollicite l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30 % soit 3579.00 €

#### Bilan 2022 du Gîte Communal

Madame le Maire présente le bilan de l'année 2022 qui fait apparaître un total de recettes de 8 533€ pour 191 nuits de location (200 en 2021) et des dépenses pour 5688.76 € soit un bénéfice net de 2349.50 €

#### QUESTIONS DIVERSES

##### - Eclairage de la salle des fêtes

Il est évoqué la possibilité de modifier l'installation d'éclairage de la salle des fêtes communale pour remplacer les néons et spots actuels par des rampes Leds. Des devis seront demandés. Isabelle Chalumot informe le conseil que ce projet pourrait bénéficier d'une aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre des actions dites à gain rapide « modernisation des systèmes d'éclairage » du Fonds Vert.

##### - Travaux Gîte

Suite au marché en procédure adaptée mis en ligne sur la plateforme Klekoon jusqu'au 17 janvier 2023, 10 entreprises ont déposées un dossier. 3 lots sur 8 n'ont pas de preneurs. Le Lot 1 « gros œuvre » ; le lot 2 « couverture zinguerie » et le lot 4 « plâtrerie peinture ». L'architecte Nicole Raymond-Kneiper doit nous envoyer une liste d'entreprises pouvant éventuellement être intéressées et auxquelles nous enverrons les dossiers de candidature. Pour les autres lots, l'architecte doit analyser les offres. Une réunion de la commission « appel d'offre » sera organisée quand tous les lots seront pourvus.

##### - Tronçonneuse

La tronçonneuse de la commune est irréparable, il convient d'investir dans l'achat d'un nouvel équipement. Des devis ont été demandés pour une tronçonneuse avec un guide de 40cm, d'une puissance de 2 CV et environ 40 cm<sup>3</sup>. Le devis de CMAC à Cercy la Tour pour une tronçonneuse Husqvarna 135 Mark II 38 cm<sup>3</sup> est à 282.50 € HT soit 305.10 € TTC. Picon Jardinage à Decize pour une tronçonneuse Stihl MS 231 40 cm 42.3 cm<sup>3</sup> est à 474.17 € HT soit 569.00 € TTC. Un devis sera demandé chez Dachard à Bourbon Lancy.

##### - Sentier de randonnée

Le circuit de randonnée dit « des étangs » créé par l'ancienne communauté de communes « Entre Loire et Morvan » bénéficie d'un grand attrait touristique c'est pourquoi la nouvelle Communauté de Communes « Bazois Loire Morvan » souhaiterait promouvoir à nouveau ce circuit et éditer une rando-fiche mais une

absence de balisage a été signalée à 2 endroits. C'est pourquoi un devis pour la réalisation du balisage selon la charte officielle de la FF Randonnée pour ce circuit de 12 km a été demandé à la fédération française de randonnée de la Nièvre. Le montant est de 264 €. Ce devis est accepté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

- **Ecole Primaire de Fours**

Une demande de subvention pour une sortie scolaire à Vulcania en Auvergne est demandée par l'école primaire de Fours. Le coût de la sortie est de 2082.50 € TTC pour les 52 enfants. La commune de Montambert a 4 enfants scolarisés à Fours. Le conseil Municipal propose d'inscrire 150 € au prochain budget pour aider à la réalisation de ce voyage.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le maire déclare que le Procès-Verbal de la séance du 24 janvier 2023 a été affiché à la porte de la mairie le 26 janvier 2023 conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.